

3/4



I-30, 93, 241

Carta de Mr. Bernouillet ao Ministro José
Borges...

cat. 3881

1 doc.

~~1 doc.~~
~~(2 ff.)~~

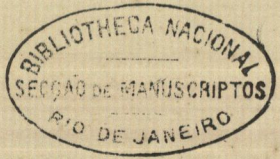
P-1-1

I

Légation de France
au
Paraguay.

Buenos Aires, 2 Mai 1865.

Duplicata.



Monsieur le Ministre,

2. P. 1.

Le gouvernement de Sa Majesté
l'Empereur des Français m'a ordonné
d'informer officiellement Votre Excellence
que par deux décrets en date du 22
Juin 1863 et du premier Février dernier,
Sa Majesté a décidé qu'une exposition
universelle des produits de l'agriculture,
de l'industrie et des beaux-arts
s'ouvrirait à Paris le 1^{er} Mai 1867.
Un autre décret ci-joint en annexe,
également rendu le 1^{er} Février de cette
année et inséré au Moniteur du

Don Excellence Monsieur José Berqes, Ministre des
Relations Etrangères, Assomption

21 du même mois a placé cette grande solennité internationale sous la direction et la surveillance d'une Commission dont la présidence a été confiée à S. A. I. le Prince Napoléon.

Un tel choix témoigne hautement de l'importance que l'Empereur attache au succès de cette exposition universelle.

Quant à la Commission, elle est composée de plusieurs Ministres de Sa Majesté, de hauts fonctionnaires de l'Etat, ainsi que des notabilités les plus compromises.

Mon gouvernement espère que celui de Votre Excellence voudra bien lui prêter son précieux concours, en désignant des autorités avec lesquelles la Commission Impériale pourrait s'entendre directement. Si le Cabinet de l'Assomption croyait pouvoir répondre favorablement à ce désir, il commencerait peut-être aussi, pour

2

éviter toute perte de temps, qu'indépendam-
ment des autorités instituées au
Paraguay, le gouvernement de S. E. le
général Lopez voulût bien faire choix,
à Paris, d'agents qui seraient délégués
spécialement auprès de S. A. I. le Prince
Napoléon. Ce mode de procéder serait
en effet le moyen le plus efficace et le plus
rapide de porter à la connaissance de la
Commission Impériale les vœux des
exposants Paraguayens.

Le gouvernement de S. M. l'Empereur
attacherait d'ailleurs un grand intérêt
à être informé le plus tôt possible de
la décision du gouvernement de Votre
Excellence relativement à sa
participation à l'exposition de 1867.
Les objets envoyés à l'exposition seront
reçus, en effet, dans un palais construit
en vue de cette solennité, et dont

AN
ASSEMBLÉE



l'étendue doit répondre aux besoins actuels
des exposants de toutes les nations. Mais
pour que ces dispositions générales et les plans
qui seront adoptés soient en rapport avec
les demandes d'espace qui se produiront, il
est nécessaire que la Commission Impériale
sache, dans le plus court délai, quels États
prendront part à l'exposition et quel empla-
cement chacun d'eux désirerait obtenir.

Votre Excellence voudra bien, j'en suis
sûr, faciliter, en ce qui la concerne, le succès
de cette œuvre internationale; le Gouvernement
du Général Lopez, est en effet trop éclairé
pour ne pas apprécier les avantages de ces
solennités où les peuples contractent de nouveaux
liens, trouvent d'utiles et mutuels enseignements,
et assurent ainsi le développement de leur
prospérité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, la
nouvelle assurance de ma haute considération.

M. de Sureau